



Décembre 2018

ÉDITO



© Michel Jolyot

Je ne peux pas manquer d'avoir une pensée émue et fraternelle pour les victimes et leurs proches de l'attentat commis à Strasbourg le 11 décembre dernier. Je rends hommage aux forces de l'ordre qui ont intercepté le terroriste et qui, chaque jour, oeuvrent pour notre sécurité. Le Sénat, représentant des collectivités territoriales, composé d'élus, pour la plupart, ayant été à la tête d'exécutifs locaux en particulier des mairies, avaient compris la colère des habitants et leurs attentes de proximité, de justice et de réforme partagée. Ils ont encore une fois été à la hauteur de l'écoute de leurs administrés. Ils ont lors des récents évènements, ouvert leurs mairies pour des rendez-vous ou des « cahiers de propositions », rencontré les manifestants sur les ronds-points ou dans les centres-villes. Cette période sera intéressante si chacun entend l'autre et cherche à se comprendre. La fracture sociale et territoriale continue de frapper notre pays ; il faut en sortir avant que la fracture démocratique ne soit définitive. Même s'ils font face aux demandes de leurs concitoyens, les élus locaux, hussards de la République, sont inquiets et dans le doute. Les réformes territoriales successives ont modifié leur façon d'appréhender leur mandat. Mais surtout, ils redoutent que la situation financière des collectivités, déjà dégradée par des prélèvements et des transferts de charges continus, soit encore bouleversée par la réforme de la taxe d'habitation et la baisse des dotations.

Je profite de cet éditorial pour présenter tous mes voeux de bonheur, de santé et d'accomplissement personnel à chacun d'entre vous et à vos proches. Je souhaite également le meilleur pour nos communes et notre pays. Joyeux Noël et excellente année 2019 !

AU SÉNAT

L'actualité au Sénat en décembre 2018



© Sénat

L'actualité au Sénat en décembre 2018

Audition de Jacqueline GOURAULT



© D.R.

Jacqueline GOURAULT, Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, était reçue au Sénat devant le groupe Union centriste, le 4 décembre dernier. La question du dialogue de l'Etat avec les territoires était, bien entendu, au cœur des discussions, en pleine actualité du mouvement des Gilets jaunes. Nous lui avons rappelé que le Sénat a plusieurs fois alerté le Gouvernement sur cette fracture sociale, économique et territoriale ; nous avons fait des propositions lors de l'examen des textes au Sénat ; la majorité présidentielle n'en tenant pas compte ! La fin de la taxe d'habitation, le soutien à l'investissement local ont aussi été des sujets d'échanges avec la Ministre.

Succès pour les amendements en faveur de l'agriculture/viticulture



© D.R.

Des amendements que j'ai déposés, avec mes collègues du groupe Union centriste ou de la commission des affaires économiques, en faveur du revenu des agriculteurs, de la protection de l'environnement et de la compétitivité de la Ferme France ont été adoptés par le Sénat. Nous avons voté en faveur d'un crédit d'impôt pour les exploitations qui s'engagent dans une certification environnementale de niveau 2 et 3 ; en faveur d'un suramortissement pour ceux qui s'équipent d'agroéquipements nécessaires à la réduction des produits phytosanitaires ; pour le paiement de la Redevance pour Pollution Diffuse (RPD) par les groupes industriels et non plus par les agriculteurs. La transmission des entreprises agricoles a été favorisée, la prise en compte de la spécificité des GAEC pour l'épargne de précaution et l'atténuation de la dégressivité de l'abattement pour les Jeunes Agriculteurs ont également retenu l'accord des sénateurs. La commission des affaires économiques a aussi rétabli un principe de réalité pour les ambitions affichées par le Gouvernement au regard de la loi EGAlim : ainsi, nous avons créé 40 ETP pour le contrôle de l'importation des produits alimentaires, promu les stages tutorés pour lutter contre les déserts vétérinaires et augmenter le budget destiné au Programme Alimentaires Territoriaux.

Commission d'enquête parlementaire sur les autoroutes



© pixabay.com

J'ai cosigné la proposition de création d'une commission d'enquête parlementaire sur les concessions autoroutières, déposée par le Vice-président du Sénat Vincent DELAHAYE. Celles-ci sont détenues par un petit nombre de groupes en situation de quasi-monopole. Cet état de fait aboutit à une augmentation continue des tarifs, que l'amortissement des investissements et les coûts de fonctionnement ne justifient pas forcément. Les négociations des contrats de concession entre ces entreprises et l'Etat sont marquées par une opacité et un déséquilibre en défaveur des pouvoirs publics. Par ailleurs, ce sujet est d'actualité : il est envisagé de confier très prochainement à ces concessionnaires des travaux sur les routes nationales en échange d'une prolongation de leurs concessions.

[Voir cette proposition](#)

Sérénité des locataires en HLM



© pixabay.com

Les articles 91 et 121 de la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) ont été déclarés contraires à la Constitution par le Conseil constitutionnel. Ce dernier a en effet jugé que ces dispositions n'avaient pas de lien, même indirect, avec le projet de loi initial. Or, celles-ci ont vocation à contribuer au bien vivre ensemble et à la préservation de la tranquillité et de la sécurité des locataires ; elles étaient très attendues par les bailleurs sociaux. L'article 91 visait à donner une autorisation permanente aux forces de l'ordre de pénétrer dans les halls d'immeubles détenus par les bailleurs sociaux, afin de préserver la tranquillité des immeubles HLM et la sécurité de leurs locataires. L'article 121 était relatif à l'aggravation des sanctions en cas d'occupation des parties communes d'immeuble (hall, cave escalier...), à la résiliation automatique du bail en cas de condamnation pour trafic de drogue et à l'application rétroactive d'une clause permettant de résilier le bail automatiquement en cas de condamnation pour troubles de voisinage. Sophie PRIMAS, Présidente de la commission des affaires économiques, a déposé une proposition de loi que j'ai cosignée, reprenant le contenu des articles censurés.

[Voir cette proposition de loi](#)

Le PLF 2019 enrichi par le Sénat



© pixabay.com

Les amendements que j'ai portés au Sénat avec mes collègues centristes ont intégré le projet de loi de finances pour 2019. Certains d'entre eux visaient à protéger les Sociétés Coopératives de salariés (SCOP) ([art. 55 septdecies](#)), à favoriser la rénovation des logements dans les zones ORT et centres-villes ([art. 74 bis 1 et 2](#)), à maintenir le budget du Fond de Développement Economique et Social (FDES) notamment de restructuration industrielle ([art. 41](#)), ou à comprendre les spécificités des collectivités locales ([art. 79 et art. 79 septies](#)).

Retrouvez l'ensemble du [dossier législatif](#)

Le Sénat adopte un Projet de Loi de Finances 2019 modifié



© Sénat

Le 11 décembre, le Sénat a adopté le projet de loi de finances pour 2019. Le groupe Union centriste a voté le budget largement remanié en séance publique. Après les annonces du Président de la République, on pourrait considérer le budget du Gouvernement de facto insincère. Néanmoins, le groupe Union centriste a souhaité saluer le sens de l'anticipation et la sagesse du Sénat en votant ce budget amélioré. Je rappelle que nous avons décidé très tôt au Sénat de supprimer la hausse des taxes sur les carburants à un moment où le Gouvernement s'entêtait encore. Nous avons déploré l'opposition quasi-systématique du Gouvernement notamment pour supprimer des petites taxes inefficaces, faciliter la transmission d'entreprises, rétablir les jours de carence dans la fonction publique ou encore relever le quotient familial. Plus globalement, il faut regretter le manque de réformes structurelles pour réduire les dépenses publiques. Depuis 2006, la dépense publique a augmenté de 300 milliards d'euros : plus de dépenses, c'est nécessairement plus d'impôts et de taxes ! Nous devons faire le choix de la responsabilité et du courage en déterminant collectivement les dépenses que nous sommes prêts à baisser et à en accepter les conséquences. Cette démarche ne pourra aboutir que si l'on associe l'ensemble des Français, et en particulier les corps intermédiaires.

Finances des Chambres de commerce : la réponse de Bruno LE MAIRE



© pixabay.com

En juillet dernier, avec mes collègues sénateurs et trois députés marnais, nous avons adressé un courrier au Premier ministre pour attirer son attention sur l'engagement pris par le Gouvernement de stabiliser (après la baisse de taxe pour frais de chambres de 150 millions d'euros inscrite en loi de finances pour 2018), la ressource fiscale affectée aux chambres de commerce et d'industrie (CCI) jusqu'à la fin de la mandature. Or, le 28 mai 2018, à l'occasion de la réunion du comité exécutif du Conseil national de l'industrie, il avait été annoncé une nouvelle diminution de 100 millions d'euros de la taxe affectée en 2019, puis, le mardi 12 juillet 2018, à l'occasion de l'assemblée générale de CCI France, le Ministre de l'économie avait indiqué que cette taxe serait réduite de 100 millions d'euros par an de 2019 à 2022. Par un courrier de fin novembre, Bruno LE MAIRE, Ministre de l'Economie et des Finances, confirme cette baisse pluriannuelle. Il n'explique pas les raisons du revirement du Gouvernement ! Il précise qu'il envisage une profonde réforme de ces chambres avec une gouvernance renforcée, notamment pour le pilotage de CCI France et un meilleur accompagnement du réseau par l'Etat. Il ajoute que la taxe sera recentrée sur les missions prioritaires (socle de services communs d'appui aux TPE et PME, formation initiale, représentation des entreprises) et que les CCI devront développer de nouvelles prestations et de nouvelles formes de services qui seront facturées à leurs bénéficiaires. Il a été constitué un groupe de travail, destiné à accompagner la transition des chambres, à définir ces nouvelles missions, leur gouvernance et leurs conditions juridiques d'exercice.

Revendications des infirmiers : la réponse du Premier ministre



© pixabay.com

Le 11 octobre dernier, j'ai alerté le Premier ministre sur le manque de considération et d'écoute des revendications des infirmiers. À l'aube d'annonces réformant le système de santé, les trois syndicats représentatifs des 120 000 infirmiers libéraux avaient quitté, le 11 juillet 2018, la table des négociations conventionnelles. La profession a mené depuis deux ans les travaux techniques en collaboration avec l'assurance maladie sur tous les sujets : actualisation du zonage infirmier, élaboration du bilan de soins infirmiers, chirurgie ambulatoire et retour précoce, amélioration de la prise en charge des plaies chroniques. Le 6 décembre dernier, Edouard PHILIPPE a répondu à ma question écrite de la manière suivante : « La profession infirmière a récemment bénéficié d'avancées notables, d'abord graduellement par le développement de protocoles de coopération et notamment dans le secteur ambulatoire avec le dispositif « Asalée » qui a été étendu dans le cadre du plan de renforcement territorial de l'accès aux soins et, récemment, de plus façon globale, par la reconnaissance de l'infirmier en pratique avancée, dont le cadre juridique a été fixé par les décrets du 18 juillet 2018. Le champ de l'exercice infirmier en pratique avancée cible particulièrement le suivi des pathologies chroniques, de l'oncologie et de l'insuffisance rénale chronique. D'autres secteurs, tel celui de la psychiatrie, vont faire l'objet de prochains travaux. Les premières infirmières en pratique avancée diplômées par les universités accréditées en octobre dernier mettront leurs compétences élargies au service des usagers du système de santé dès septembre 2019. Dernièrement, le décret et l'arrêté du 25 septembre 2018 ont permis aux infirmières d'élargir leur compétence en matière de vaccination antigrippale. Le dispositif du bilan de soins infirmiers, actuellement expérimenté dans onze départements, vise à améliorer l'évaluation par l'infirmier des besoins en soins des patients dépendants et l'organisation de leur maintien à domicile en favorisant la coordination des soins avec le médecin traitant. Le devenir de cette expérimentation relève du dialogue entre

l'assurance maladie et les syndicats représentatifs de la profession. C'est également des négociations conventionnelles entre les syndicats d'infirmières libérales et l'assurance maladie que relèvent les modifications à la nomenclature. Ces négociations vont reprendre début décembre après une période d'interruption. Enfin, le processus d'universitarisation se poursuit en lien étroit avec le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Par ailleurs, différentes mesures retenues et annoncées par le Président de la République le 18 septembre 2018 pour la transformation du système de santé concernent l'exercice pluri-professionnel et son organisation en structure regroupée ou au sein d'une communauté professionnelles territoriale de santé en particulier. Ces orientations donnent aux infirmières toute leur place, notamment quand elles exercent dans le secteur libéral. Ainsi, une des missions prioritaires proposées aux Communautés professionnelles territoriales de santé est le « maintien à domicile des personnes fragiles âgées ou poly pathologiques » : de par leur expertise et de leur présence très conséquente sur le terrain, les infirmiers libéraux auront un rôle de tout premier plan à jouer dans cette mission. »

Certification professionnelle en hypnothérapie



© pixabay.com

En octobre dernier, j'avais écrit à la ministre des solidarités et de la santé sur la demande de la profession pour la création d'une certification professionnelle en hypnothérapie. Les hypnothérapeutes, à l'instar des sophrologues ou des praticiens en Programmation Neuro-Linguistique (PNL), permettent à de nombreux Français de se sentir mieux en luttant par exemple contre les effets du stress en milieu scolaire (phobies), professionnel (burn-out) ou dans la vie personnelle (addictions au tabac, troubles alimentaires).

Ces professionnels souhaitent la création d'une certification professionnelle en hypnothérapie afin de garantir le sérieux de leur activité et éviter son exercice par des personnes non qualifiées. J'ai lui avais demandé quelles raisons obligent le Gouvernement à refuser la création de celle-ci. Le 13 décembre dernier, la Ministre m'a exposé les motivations refusant l'enregistrement de la certification « hypnothérapeute » au Registre national de la certification professionnelle (RNCP).

[Voir la réponse complète de la Ministre](#)

J.C. LAGARDE, Président de l'UDI était à Reims



© D.R.

La réunion que nous avons organisée lundi 3 décembre à Reims avec Mario ROSSI, Yves DETRAIGNE, Marie DEPAQUY et Dimitri OUDIN a été un vrai succès. Plus de 50 Marnais ont pu échanger pendant deux heures avec Jean-Christophe LAGARDE, Président de l'UDI et Hervé MARSEILLE, Président du groupe Union centriste au Sénat, autour du pouvoir d'achat, de la transition énergétique et de l'Europe. Il a, bien entendu, été question des sujets sensibles et graves actuels, pour lesquels nos deux invités venaient de faire des propositions de sorties de crise au Premier Ministre, le jour même, mais aussi sur les propositions de l'UDI pour les prochaines échéances européennes. Il faut repositionner les missions de l'Europe sur des questions centrales (énergie, sécurité, etc.) et assumer un fédéralisme ambitieux, seul garant de notre indépendance et de notre force face à des « Etats-continent » tels que les Etats-Unis, la Russie ou la Chine. Notre projet est cohérent et ambitieux, particulièrement dans la période que nous traversons.

CONTACTS

AU SÉNAT

Jonathan RODRIGUES
Tél. : 01 42 34 24 88
f.ferat@senat.fr

DANS LA MARNE

Lucile CRETON
Tél. : 03 26 58 15 23
francoise.ferat@orange.fr

senateur-ferat.org

unioncentriste-senat.fr



Vous recevez ce message car vous êtes inscrit sur la lettre électronique de Françoise Férat. Si vous ne souhaitez plus recevoir la lettre électronique de